

BULLETIN SPÉCIAL ÉLECTIONS

DÉCLARATIONS DES CANDIDATS

ÉLECTIONS AU BÂTONNAT ET AU VICE-BÂTONNAT

27 JUIN & 29 JUIN 2023





Éditorial

Chères consœurs, chers confrères

Les 27 et 29 juin prochain, vous serez invités aux urnes pour élire les prochains bâtonnier et vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris.

Cette année, ils sont six binômes sur la ligne de départ. Des hommes et des femmes engagés, soucieux de l'avenir de la profession, déterminés, comme nous le sommes, à protéger nos fondamentaux et défendre l'indépendance de notre profession.

Des combats d'autant plus d'actualité à l'époque que nous vivons. Une époque où les principes de l'État de droit sont régulièrement menacés, où nos concitoyens en viennent même parfois à douter du pouvoir de protection du droit et de leur capacité à obtenir Justice grâce à lui.

Parce que nous sommes avocats, nous sommes bien placés pour savoir et pour faire savoir, que la défense des libertés et des droits est un combat quotidien, qui exige une vigilance de chaque instant.

C'est l'un des rôles, l'une des grandes responsabilités du bâtonnier et du vice-bâtonnier de Paris.

Plus grand barreau de France, l'un des plus vieux barreaux d'Europe, notre Ordre est observé, écouté, respecté, notamment parce que ses bâtonniers ont su s'élever contre l'arbitraire, contre l'injustice et surtout, pour l'accès au droit de chaque citoyen, qu'importe sa condition.

Être bâtonnière, vice-bâtonnier de Paris est un immense honneur qui aura engagé chaque instant de nos vies pendant deux ans. Alors que nous passerons d'ici quelques mois le bâton, nous tirons, sans prétention aucune, deux grands enseignements de cette formidable expérience : Il faut un certain sens

du devoir et beaucoup de courage pour représenter une profession aussi éclectique, aussi déterminée à combattre, à défendre, aussi brillante que la nôtre.

Des qualités que nous retrouvons chez chacun des candidats que ce Bulletin spécial vous propose de découvrir. En tournant ses pages, vous parcourrez leurs professions de foi, détaillerez leurs parcours, cernerez leurs convictions et leurs ambitions. A la fin de votre lecture, nous espérons que vous aurez rencontré celui et celle, qui vous semblent pouvoir le mieux vous représenter.

Une fois n'est pas coutume, cette élection est détachée de celle des membres du conseil de l'Ordre, qui seront eux renouvelés comme le veut la tradition en novembre prochain. Une décision votée par le conseil en mai 2022, pour nous offrir le temps de repenser le rythme du mandat, mais qui ne changera rien au déroulé de ce scrutin.

Un scrutin auquel nous espérons que vous serez nombreux à prendre part. Notre liberté professionnelle, l'indépendance de notre Ordre, notre capacité à nous organiser comme bon nous semble dépend de notre capacité à faire vivre la démocratie ordinale.

Votre voix compte, exprimez-vous !

Julie Couturier,
bâtonnière de Paris

Vincent Nioré,
vice-bâtonnier de Paris

Voter : mode d'emploi

Le mardi 27 juin et, le cas échéant, le jeudi 29 juin 2023, les avocats parisiens sont appelés à élire les prochains bâtonnier et vice-bâtonnier pour le mandat 2024-2025.

Ces élections se dérouleront conformément aux modalités fixées par l'article P. 65 et par l'annexe I du règlement intérieur de notre barreau.

Vos codes de vote

Les codes de votes seront :

- envoyés par courrier à votre adresse postale professionnelle à compter du 12 juin prochain ;
- disponibles, dès le 23 juin à 18h, dans votre espace pro, depuis le e-service e)sep.

Ces codes sont strictement personnels et vous permettront de vous identifier et de valider votre vote. Conservez ces codes valables pour les deux tours ; ils ne vous seront pas à nouveau délivrés.

L'élection 2023 se déroulera exclusivement par voie électronique de 8h30 à 19h00 :

- Par internet sur le site dédié
<https://avocats.election-europe.com/avocats-paris>
- À la Maison du Barreau
(2 rue de Harlay 75001 Paris - Salle Albert Brunois)
- Depuis l'application **Mon Barreau et Moi (MBM)**

Afin de garantir la bonne réception de vos codes par voie postale, pensez à vérifier l'exactitude de vos coordonnées professionnelles dans l'annuaire du barreau de Paris. En cas de modification, il sera nécessaire d'adresser le formulaire de domicile professionnel rempli et accompagné du justificatif de vos nouvelles conditions d'exercice au plus vite à sep@avocatparis.org.

Par internet (PC ou MAC)

Connectez-vous à l'adresse :
<https://avocats.election-europe.com/avocats-paris>

Le vote aux élections ordinaires peut s'opérer, par ordre de priorité, au moyen :

- de la clé avocat (ou clé RPVA) ;
- des codes de vote envoyés par courrier à compter du 12 juin ;
- des codes de vote disponibles sur l'espace pro à compter du 23 juin 18h, depuis le e-service e)sep.

Pour toute difficulté liée au scrutin, vous pouvez joindre le support technique Élection Europe au 01 87 16 47 47 de 8h à 19h.

Depuis l'application Mon Barreau et Moi

Vous pouvez télécharger l'application MBM sur votre mobile et voter à l'aide :

- des codes de votes envoyés par courrier ;
- des codes de vote disponibles sur l'espace pro.

Version iOS



Version Android



À la maison du Barreau

Il est également possible de voter à la Maison du Barreau exclusivement au moyen de vos codes reçus par courrier ou disponibles dans votre espace pro.

Si vous ne possédez pas vos codes (perte, oubli ou prestation de serment récente), une équipe d'assistance sera également à votre disposition pour vous les procurer ou pour vous aider durant toutes les étapes du vote.

Préparer le vote électronique

Les recommandations suivantes ne concernent pas uniquement le vote mais toutes les transactions sécurisées sur internet.

Afin de limiter les problèmes de connexion, nous vous incitons à vérifier que votre navigateur internet est bien configuré pour supporter les connexions qui utilisent le protocole de sécurisation TLS.

Les navigateurs recommandés sont : Apple Safari 7 et suivants ; Google Chrome et Chromium 38 et suivants ; Microsoft Edge

B

Liste des candidats à l'élection au bâtonnat et au vice-bâtonnat

Présentés dans l'ordre de prestation de serment des candidats au bâtonnat et vice-bâtonnat

Monsieur Xavier CHILOUX et Madame Valérie ROSANO.....P.8

Monsieur Olivier SAUMON et Madame Mathilde JOUANNEAU.....P.10

Monsieur Frédéric CHHUM et Madame Christine MARAN.....P.12

Monsieur Carbon de SEZE et Madame Benjamine FIEDLER.....P.14

Monsieur Pierre HOFFMAN et Madame Vanessa BOUSARDO.....P.16

Monsieur Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON et Madame Aliénor KAMARA-CAVARROC.....P.18



Xavier CHILOUX

Prestation de serment 21 décembre 1988

99 Rue de Prony 75017 Paris

Associé, droit social du Cabinet Towery Avocats

Président de la Fédération Française de Squash 1991/1996

IHEDN, session nationale 1999/2000

Membre du Conseil de l'Ordre de Paris (2012 - 2014)

Membre du Conseil national des barreaux (2015 - 2017)

Membre de la caisse nationale des barreaux français (CNBF) depuis 2011 et vice-président ACE

Président fondateur de trois associations au sein du barreau :

- L'association de rénovation de la procédure prud'homale ;
- Squash au palais ;
- Chamonix Zermatt 2014 (Camp de base de l'Everest et Kilimandjaro).

xavierchiloux@gmail.com

06 07 79 13 18

Valérie ROSANO

Prestation de serment 18 janvier 1993

18 Rue Ernest Cresson 75014 Paris

Médiateur près la Cour d'Appel de Paris

Présidente de la CNA Paris

v.rosano@am-rosano.fr

07 83 67 37 17

Xavier CHILOUX et Valérie ROSANO

UN BÂTONNIER OLYMPIQUE POUR UN BÂTONNAT OLYMPIQUE :

Chères consœurs, chers confrères.

Nous formons un binôme qui aspire à prendre les rênes de l'Ordre des avocats de Paris dès le 1^{er} janvier 2024, année olympique.

Nous avons une profession formidable et dynamique dont l'âge moyen est de 42 ans, qui est composée à 55 % de femmes et qui vient de dépasser les 34.000 avocats parisiens.

2024 est une année olympique d'autant plus à Paris qui accueillera les jeux et ce sera l'année du dynamisme et de la jeunesse.

Nous serons prêts, dès notre élection à prendre tous les contacts nécessaires avec les instances du sport en France afin que les avocats soient présents, à tous les niveaux pendant et après cette année olympique.

Nous souhaitons que notre profession retrouve son attractivité avec dynamisme et flamboyance.

Nous voulons qu'à la fin de notre mandat, et ce sera l'un des projets phares de celui-ci, les confrères collaborateurs puissent bénéficier d'une **garantie perte de collaboration** en cas de rupture imposée.

Le pendant de cette mesure sera aussi d'envisager que **le poids financier d'un collaborateur en arrêt**, pour quelque raison que ce soit, ne soit plus supporté intégralement par la structure qui l'emploie.

Nous avons décliné notre programme en trois parties : « **liberté, égalité et confraternité.** »

Aspirer à être votre bâtonnier olympique c'est vouloir que notre profession aille plus vite, plus haut et plus fort.

PLUS VITE, CE SONT LA DÉFENSE DES LIBERTÉS :

La première d'entre elle est la nôtre, celle d'entreprendre et de nous épanouir dans la profession que nous avons choisie.

Cela fait trop longtemps que nous subissons réformes sur réformes qui restreignent notre activité.

Nous devons être proactifs et vigilants, en renforçant notre lobbying.

Nous devons aussi nous saisir des nouveaux marchés qui s'offrent à nous avec une déontologie qui doit être évolutive.

Nous serons vigilants quant au développement exponentiel de l'intelligence artificielle notamment dans les atteintes aux libertés individuelles.

Mais nous devons aussi être proactifs sur l'intelligence artificielle car nous devons la voir comme un outil et non pas comme une menace.

Pour cela, nous devons investir dès à présent l'IA, grâce aux talents du barreau, et nous former pour comprendre l'outil et le maîtriser.

Nous serons mobilisés quant à la sécurité numérique qui concerne tous nos cabinets.

Il faudra être attentif à la défense des libertés publiques qui sont de plus en plus attaquées, année après année c'est le rôle du barreau de Paris et de notre profession qui avant tout est celle de la Défense, il ne faut pas l'oublier.

Nous devons continuer à être présents et à nous battre dès que la vie d'un avocat est mise en danger simplement parce qu'il exerce sa profession.

Nos libertés, c'est encore notre secret professionnel que nous devons sacrifier par tous les moyens qui sont à notre disposition.

Nous serons là aussi pour la défense de notre régime autonome de retraite.

Enfin, Paris doit renforcer sa position de place du droit international et assurer encore sa présence en Europe.

PLUS HAUT, C'EST LE DEGRÉ D'EXIGENCE QUE NOUS DEVONS AVOIR POUR LES ÉGALITÉS :

Nous voulons que la commission Harcèlement et Discrimination (Comhadis) ne soit plus composée uniquement d'avocats mais de personnes qualifiées extérieures à la profession notamment des psychologues et des médiateurs, dans le respect de la confidentialité.

Nous proposerons la mise en place de cabinets « refuges » dans lesquels les collaborateurs, qui ne seront pas en mesure de poursuivre leur collaboration au sein de leur structure, soient accueillis et aidés.

Nous serons particulièrement vigilants à l'égalité hommes femmes qui n'est pas respectée au sein de notre barreau dans lequel la rémunération des femmes est inférieure à celle des hommes.

L'égalité c'est aussi l'accès de tous nos confrères à une formation initiale qui doit être perfectionnée, comme devra l'être la formation continue.

Le management devra être dispensé dès l'école, mais aussi tout au long du parcours professionnel.

Nous souhaitons enfin être présents pour les jeunes, par la mise en place d'un véritable mentorat, et les avocats honoraires, en leur permettant d'avoir un avis consultatif au sein du Conseil de l'Ordre.

ENFIN, PLUS FORT C'EST LE RENFORCEMENT DE NOTRE CONFRATERNITÉ :

Nous voulons un bâtonnier protecteur et proche de tous ses confrères.

Nous voulons une réforme de la procédure disciplinaire et de la procédure déontologique qui trop souvent sanctionnent nos confrères plutôt que de les accompagner lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés.

Nous souhaitons aussi lutter contre ce qui nous est parfois reproché, à savoir une certaine instrumentalisation de la procédure disciplinaire et un entre soi.

La confraternité c'est aussi celle que nous devons à nos confrères exerçant à l'étranger qui subissent trop de blocages administratifs notamment quant à l'accès au Rpva.

Plus qu'un bâtonnier et qu'un vice-bâtonnier nous voulons un co-bâtonnat où les décisions seront toujours prises à deux.

Qui dit confraternité dit aussi solidarité que nous devons à nos confrères qui souffrent.

Si le barreau de Paris est le plus riche de France, il est aussi du simple fait de son nombre le plus pauvre.

Nos confrères dans la difficulté seront aidés avec de nouveaux services dédiés.

Nous voulons mutualiser nos moyens avec les autres professions libérales, pour la mise en place de crèches dans l'ensemble de la capitale, adaptées à nos horaires et à nos besoins, car le barreau de Paris seul ne pourra pas proposer un service efficace pour aider à la parentalité.

Nous souhaitons un Ordre plus écologique et économe des ressources.

Nous proposerons, avec les prestataires de service, la possibilité pour chacun d'avoir accès à des logiciels de gestion, pour lutter contre la fracture numérique qui existe au sein du barreau.

Nous voulons étendre l'accès aux ressources doctrinales et jurisprudentielles afin qu'il soit en adéquation avec l'activité de chacun et non pas limité à certaines matières générales.

Voici en quelques mots rapides les principaux axes de notre programme qui sont développés sur notre site de campagne : [chilouxrosano2024](#).

Nous souhaitons un bâtonnat olympique flamboyant avec pour devise : « **plus vite, plus haut, plus fort** ». Vos biens dévoués.

Xavier CHILOUX et Valérie ROSANO.



Olivier SAUMON

Candidat au bâtonnat

Email : o.sauumon@jasper-avocats.com

1991 : Prestation de serment

1994 : Secrétaire de la Conférence

1997-2021 : Associé du cabinet Vatié & associés

Depuis 2021 : Associé et co-fondateur du cabinet jasper avocats

Activité : Droit de la santé

Conseil de l'Ordre 2007-2009 :

- Secrétaire de la commission internationale
- Secrétaire de la commission du conflit d'intérêt

Conseil National des Barreaux 2009-2011

Autre :

- Délégué du bâtonnier au CCBE
- Délégué du bâtonnier au CLIO 2012 - 2021
- Membre du CA de Droit & Procédure depuis 2016
- Membre du comité de direction de l'UIA

Mathilde JOUANNEAU

Candidate au vice-bâtonnat

Email : mjouanneau@avocats-5malraux.com

1994 : Prestation de serment

1995 : Secrétaire de la Conférence

Depuis 2003 : Fondatrice CABINET 5 MALRAUX

Activités : Droit de la famille, Droit du travail

Chargé d'enseignement atelier de plaidoirie à l'Université Paris-Dauphine

Conseil de l'Ordre 2000 - 2002 :

- Membre de la commission collaboration
- Membre de la commission pénale

Conseil National des Barreaux 2013 - 2015 :

- Membre de la commission déontologie.
- Membre de la commission collaboration.
- Membre de la commission Égalité.

Autre :

- Membre du conseil de l'administration de l'EFB 2016-2022
- Secrétaire général du Palais Littéraire et Musical depuis 2019
- Présidente de l'association Femmes et Droits depuis 2015
- Association Mémoire 2000, contre le racisme et l'antisémitisme : sympathisante et intervenante

Olivier SAUMON et Mathilde JOUANNEAU

Site de campagne :

www.saumon-jouanneau.com

contact@saumonjouanneau.com

Chère consœur, cher confrère,

Quelle différence existe-t-il entre les multiples prestataires de service et consultants évoluant dans le monde du droit... et un Avocat ?

Un serment, une déontologie et un Ordre.

3 piliers qui garantissent à tous compétence, professionnalisme et probité.

3 piliers qui soutiennent notre éthique et nous permettent de remplir notre mission de conseil et de défense en respectant nos singularités et quels que soient nos modes d'exercice.

3 piliers cimentés par le secret professionnel que nous ne cesserons de défendre car il est essentiel à l'accès à la justice et au droit et de même parce qu'il est notre plus bel avantage concurrentiel au bénéfice de nos clients.

Cette profession est un idéal collectif : celui d'être un vecteur de la démocratie.

C'est aussi une ambition : s'adapter aux évolutions de notre société et à une vive concurrence.

Or, les échanges menés en plus d'un an de campagne nous ont trop souvent fait constater indifférence ou défiance vis à vis de notre Ordre.

En atteste la baisse de la participation aux élections ordinaires. Notre démocratie interne est en déclin... Quel paradoxe !

Il faut agir, maintenant et avec force.

Avec humilité mais détermination, nous présentons notre candidature à vos suffrages.

DEUX PARCOURS COMMUNS ET COMPLÉMENTAIRES : UN VÉRITABLE BINOME

Ce dont notre barreau a besoin ? Deux personnalités affirmées et confirmées, déterminées à tenir la barre, connaissant bien la profession !

Conférence du Stage, Conseil de l'Ordre, et Conseil National des Barreaux nous ont réunis et donné une expérience commune et en profondeur de nos institutions.

Notre engagement pour la profession est connu de longue date :

- **Mathilde** : la collaboration et le combat pour l'égalité H/F et contre toutes les discriminations ;
- **Olivier** : déontologie, secrétaire de la commission internationale, et de l'exercice en groupe, arbitrage.

Après plus de 25 ans d'exercice, nos deux parcours professionnels respectifs représentent bien la diversité de notre profession :

- **Mathilde** : un exercice individuel en structure de moyens, en droit de la famille ;
- **Olivier** : un cabinet d'affaires qu'il a créé de plus de 20 avocats, avec un exercice en droit de la santé.

A.G.I.R. : UN CONTRAT À RESPECTER !

Entourés d'une équipe d'avocates et avocats engagés, d'âges différents, d'exercice multiple, nous avons bâti un programme consultable sur notre site : <https://www.saumon-jouanneau.com>

Un programme solide, concret et mesurable que nous avons appelé AGIR.

4 lettres comme les 4 axes autour desquels il est construit :

- **A = Accompagner vos carrières**
- **G = Garantir l'épanouissement social**
- **I = Initier de nouveaux dialogues**
- **R = Rénover notre maison ordinale**

A COMME ACCOMPAGNER NOS CARRIÈRES :

Nos carrières ne suivent pas toutes la même trajectoire !

Il faut donc les penser comme un tout à la fois cohérent mais souple, équilibrant vie professionnelle et vie personnelle trop souvent mélangées au détriment des deux.

Il est grand temps de se former au management, à la compliance, au RSE pour répondre efficacement aux appels d'offres. Renouveler la formation à la prise de parole en l'adaptant aux nouveaux besoins d'oralité de l'avocat.

Repenser l'entrée dans la profession pour créer du lien et une relation durable et suivie de 3 années entre l'avocat impétrant et l'ancien membre du Conseil de l'Ordre qui validera son contrat de collaboration. Nous favoriserons une prestation de serment dès l'obtention du CAPA.

Pour le contrat de collaboration, nous porterons une attention toute particulière à la possibilité de développement d'une clientèle personnelle et nous accompagnerons la volonté d'entreprendre de nos confrères : une aventure, oui ! mais bien préparée et accompagnée !

Nous veillerons au développement des cabinets, notamment par un accès équitable à la documentation juridique et à une sensibilisation aux dangers comme aux bénéfices de l'intelligence artificielle.

G COMME GARANTIR L'ÉPANOUISSEMENT SOCIAL :

Nous créerons au sein de l'Ordre une « Direction Sociale, Solidarité et Prévention », structure dotée d'un budget de fonctionnement propre qui coordonnera l'ensemble des actions liées aux harcèlements, inégalités et risques psycho-sociaux.

D'abord, encore et plus que jamais : l'égalité femmes hommes. Evolution de carrière, rémunération : nous mettrons en place un index égalité à l'exemple de nos clients.

Réduire ces inégalités suppose aussi de travailler sur la parentalité. Nous créerons notamment un pôle d'activité support pour les avocates installées exerçant seules pendant leur période d'indisponibilité, et nous ferons aboutir les pourparlers engagés avec les crèches privées.

Discriminations et harcèlements ternissent notre image à tous. Nous les combattons cas par cas.

I COMME INITIER DE NOUVEAUX DIALOGUES :

D'abord avec les juridictions, car nos destins sont liés quant aux conditions de fonctionnement de la Justice : limiter les temps d'attente aux audiences, donner accès à des salles de réunion... Le dialogue initié avec les magistrats sera entretenu et enrichi. À votre demande et avec l'aide des anciens membres du Conseil de l'Ordre et des avocats honoraires, nous viendrons vous rencontrer directement dans vos cabinets.

Initier aussi un rôle actif de l'Ordre dans le développement des MARD avec les associations légitimes pour en délibérer, afin d'ouvrir pleinement ce nouveau marché aux avocats conseils ou praticiens.

Initier de nouveaux dialogues à l'international : le barreau de Paris a su se faire reconnaître comme le Barreau des droits humains et de la protection de l'état de droit ; nous continuerons à porter cet engagement. Mais son rayonnement en tant que centre international de droit des affaires doit être renforcé. L'Ordre assumera son rôle afin d'aider tous les types de cabinets qui le souhaitent à ouvrir les portes de l'international.

R COMME RÉNOVER NOTRE MAISON ORDINALE :

Dès fin 2023, nous créerons un Comité consultatif des jeunes confrères afin de les intégrer pleinement aux travaux de l'Ordre en leur permettant d'y être entendus.

Les services de l'Ordre doivent être vos partenaires au quotidien. Rénover l'image de l'Ordre passe par une véritable stratégie de points de contacts et une accessibilité visible. Nous nous engageons à vous apporter une réponse rapide et ferme aux différents déontologiques que vous soumettez à l'Ordre.

Talents et projets doivent trouver un relais auprès de l'Ordre et du Conseil, en particulier grâce à des liens renforcés avec les associations, sources d'inspiration, d'innovation

et de convivialité confraternelle et avec les commissions ouvertes qui sont ce lien indispensable avec un barreau de plus de 33.000 membres.

C'est là un aperçu des projets ambitieux mais réalistes que vous trouverez sur notre site (<https://www.saumon-jouanneau.com>)

Mais dans quelques mois, que deviendront ces belles promesses ?

Nous prenons l'engagement que tout aura été lancé et mené avec énergie.

Cet engagement sera mesurable : nous diffuserons un compte-rendu trimestriel et un bilan semestriel sur l'avancement des propositions des 4 axes du programme et sur leur finalisation.

Vous l'aurez compris, agir, agir utilement et concrètement sera le maître mot de notre bâtonnat.

PLUS QUE JAMAIS UN VRAI BESOIN D'AVOCAT & PLUS QUE JAMAIS UN VRAI BESOIN DE L'ORDRE POUR CHAQUE AVOCAT

Car notre but est double :

- Faire en sorte que, plus que jamais, l'avocat puisse compter sur son Ordre : aux bâtonniers de défendre ses intérêts sans relâche, avec un maximum de visibilité partout, dans tous les médias, toutes les institutions et vis-à-vis de tous les interlocuteurs.
- Faire en sorte aussi d'offrir aux justiciables parisiens une visibilité positive de l'avocat du barreau de leur ville. Les inciter à faire appel à lui comme à leur interlocuteur de confiance par excellence.

Une question juridique ? Un problème judiciaire ? Submergé d'informations internet et de désinformation réseaux, d'IA, d'algorithmes et d'infox, le justiciable a plus que jamais besoin d'avoir un réflexe intelligent : le réflexe de consulter le professionnel compétent et fiable dont l'éthique est garantie par sa déontologie et son Ordre !

Bien sûr, nous savons d'expérience qu'en deux ans on ne peut tout transformer.

Mais nous savons aussi qu'il y a de nombreux projets gérables dans ce délai, et nombre d'autres qu'il faut avoir le courage et l'énergie de lancer et avancer. C'est notre ambition, dans l'intérêt de toutes les composantes de notre barreau.

Nous vous demandons et espérons votre appui.

Avec nos pensées confraternelles,

Olivier SAUMON et Mathilde JOUANNEAU



Frédéric CHHUM et Christine MARAN

Mes Chères Consœurs, Mes Chers Confrères,

Nous sommes candidats au bâtonnat et vice-bâtonnat.

Nous sommes une **candidature de rupture avec les précédents bâtonnats**.

Les confrères n'ont plus confiance dans l'**institution ordinale, accaparée par des ordinaires issus majoritairement d'un syndicat financé par l'Ordre**.

Cette **consanguinité des élites ordinaires** est incompatible avec un **Ordre impartial**.

À cet égard, à Paris, **24 000 consœurs et confrères ne voteront pas** aux élections du bâtonnat 2024, non pas parce qu'ils ont oublié les élections mais par défiance pour notre institution.

Frédéric CHHUM a été un élu MAC (Manifeste des avocats collaborateurs) au Conseil de l'Ordre de Paris (mandat de 2019 à 2021). Il n'a jamais cessé de militer pour la transparence et l'impartialité de l'Ordre. Il veut continuer son engagement.

Christine MARAN est la benjamine des candidates au vice-bâtonnat.

Elle s'investira sur les problématiques des avocates et avocats collaborateurs, la parentalité des avocats et pour le développement entrepreneurial des cabinets.

Pour notre campagne au bâtonnat 2024, **nous n'avons, ni directeurs de campagne, ni d'agence de communication**.

Si nous sommes élus, nous n'aurons pas à « renvoyer l'ascenseur » à des confrères ou agences de communication, qui seraient payés, in fine, par vos cotisations.

Ces pratiques sont illégales et nous les condamnons fermement !

Pour une égalité réelle des candidats, l'Ordre des avocats **doit financer les campagnes électorales au bâtonnat et les dépenses de campagne** doivent être **plafonnées**.

Nous proposons des engagements disruptifs et forts pour :

1. les 13 600 avocates collaboratrices et avocats collaborateurs parce qu'ils sont l'avenir de la profession ;
2. un bâtonnat économe et solidaire et non un bâtonnat d'apparat ;
3. un plan d'urgence pour rétablir, sans délai, l'impartialité dans l'institution ordinale et la transparence ordinale ;
4. le développement des cabinets ;
5. la défense des avocats perquisitionnés ;
6. les avocats seniors en fin de carrière et avocats honoraires.

1. DES ENGAGEMENTS POUR LES 13 600 AVOCATES COLLABORATRICES ET AVOCATS COLLABORATEURS

L'Ordre des avocats doit être innovant.

Il y a 13 633 avocats collaborateurs dont **8 780 femmes (66 %)** et **4 883 hommes (33 %)** (données mai 2023) qui représentent **40 % du barreau de Paris**.

1.1. À compter du **1^{er} mars 2024**, les **avocates et avocats collaborateurs et élèves avocats** bénéficieront de **22 jours de télétravail** (soit 2 jours par mois), via une modification de l'article 14 du RIBP.

Ceci permettra une meilleur **Qualité de Vie au Travail** des avocats collaborateurs, une **meilleure productivité** pour les cabinets et participera à la **sobriété énergétique**.

Frédéric CHHUM

34 rue Pétreille 75009 Paris

Prestation de serment : 19 février 1997

Ancien membre du Conseil de l'Ordre (mandat 2019 - 2021) - élu MAC (Manifeste des avocats collaborateurs)

Activité dominante : Droit du travail (coté salariés). Défense des salariés, cadres, cadres dirigeants

Depuis décembre 2007 : associé fondateur de Selarl CHHUM AVOCATS (Paris, Nantes, Lille) composée de 5 avocats (dont 4 avocates collaboratrices en voie d'association)

Avocat blogueur (publications d'articles en droit du travail sur le village de la justice)

Auteur : les intermittents du spectacle (2^{ème} éd. LexisNexis)

Vélotafeur

Passions : randonnées, cuisine (bistronomie)

Twitter : @fchhum

Facebook : Frédéric CHHUM

Instagram : fredericchhum

Christine MARAN

139, boulevard Haussmann - 75008 Paris

Prestation de serment : 20 décembre 2013

Activité dominante : Droit de l'immobilier : construction - copropriété - baux et responsabilité civile et assurance

Depuis février 2021 : Cabinet individuel

2013 à 2020 : Avocate collaboratrice

Twitter : @maranchristine1

LinkedIn : Christine MARAN

1.2. Un plan d'urgence contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement et pour l'égalité de rémunération femmes / hommes au sein des cabinets sera mis en œuvre, à compter du **1^{er} janvier 2024**.

Le bâtonnier, la vice-bâtonnière et les 42 MCO se rendront, une fois par mois, chacun dans un cabinet différent, pour sensibiliser les confrères aux Violences Sexistes et Sexuelles, au harcèlement moral et à l'égalité Femmes / Hommes.

L'Ordre créera, au **1^{er} janvier 2024**, un **compte Instagram Comhadis** pour faciliter les saisines.

1.3. L'Ordre favorisera la parentalité. Il négociera avec un prestataire une garde d'enfants d'urgence pour les avocates et les avocats, proche du Tribunal Judiciaire et de la Cour d'appel de Paris.

1.4. Le minimal ordinal passera à 4 100 euros (actuellement 3 300 euros), sauf **demande motivée du cabinet**, qui sera appréciée par le **rapporteur**.

1.5. L'Ordre organisera un référendum, mi-2024, sur la mise en place **d'une assurance perte de collaboration généralisée et payée par l'Ordre**.

1.6. Les indemnités de stage des élèves avocats de l'EFB seront augmentées pour leur permettre de **vivre dignement**.

1.7. Le contrat de collaboration libéral devra prévoir, à compter du **1^{er} mars 2024**, une prime annuelle si le cabinet est profitable (modification du RIBP).

1.8. L'Ordre favorisera la diversité des avocats et notamment l'intégration des consœurs et confrères issues de **milieux défavorisés et /ou de minorités ethniques ou sexuelles LGBT**.

2. UN BÂTONNAT ÉCONOME ET SOLIDAIRE ET NON UN BÂTONNAT D'APPARAT

L'Ordre montrera **l'exemple par le haut**.

C'est notre quoi qu'il en coûte !

2.1. Le bâtonnier renoncera, au 1^{er} janvier 2024, à sa voiture avec chauffeur, qui est un exemple symptomatique de la **déconnexion des élites ordinales**.

Après une étude de faisabilité, un nouveau véhicule adapté aux transports de consœurs et confrères handicapés ou malades sera mis à la disposition de ces derniers.

2.2. Au 1^{er} janvier 2024, nous arrêterons le gaspillage des dépenses de communication de l'Ordre.

À titre d'exemple, nous internaliserons le **bulletin du bâtonnier** ce qui **économisera 250.000 euros par an** et nous supprimerons le **Paris Legal Makers** au Palais Brogniart qui sera redéployé à la Maison des avocats, ce qui **économisera 700 000 euros** (cf. budget Ordre 2021).

2.3. Le budget du secours de l'Ordre, qui est actuellement de 100 000 euros sera augmenté.

3. UN PLAN D'URGENCE, DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2024, POUR UN ORDRE IMPARTIAL ET LA TRANSPARENCE ORDINALE

Encore une fois, l'Ordre montrera l'exemple par le haut et il doit s'ouvrir aux 34 000 avocats du barreau.

3,8 millions d'euros d'honoraires sont versés à 53 avocats missionnés (source Ordre de Paris 2023).

3.1. Tous les postes de direction d'avocats missionnés seront ouverts aux 34 000 consœurs et confrères **et non plus réservés à une poignée d'ordinaux**.

Cela concerne les emplois de secrétaire général, directeur de la déontologie, directeur de règlement des litiges professionnels, Directeur du Service de l'Exercice, etc.

La Data room annuelle qui dure 15 jours en juin de chaque année pour consulter les comptes de l'ordre des avocats sera ouverte à tous les avocats du Barreau (et non plus réservée aux membres du conseil de l'ordre), sur rendez-vous.

3.2. Pour permettre l'égalité des candidats, l'Ordre des avocats de Paris remboursera les dépenses de campagne au bâtonnat à partir du **1^{er} janvier 2025**.

Les dépenses de campagne des élections au bâtonnat seront plafonnées à 10 000 euros (montant proposé et à débattre en Conseil de l'Ordre) par binôme (candidat bâtonnier et vice bâtonnier) et devront être certifiées par un expert-comptable.

3.3. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de l'Ordre (seule la partie poursuite disciplinaire ne sera pas consultable) et **les rapports du Conseil de l'Ordre** seront **consultables** sur le site de l'Ordre des avocats à partir du **1^{er} janvier 2024**.

3.4. L'Ordre devra soumettre à appel d'offres (en matière de communication, affaires publiques, etc.) toute dépense au-delà de 30 000 euros.

3.5. Chaque année, le bâtonnier, le vice-bâtonnier et les 42 MCO devront faire **une déclaration d'intérêts** qui sera publiée sur le site de l'Ordre.

3.6. Le bâtonnier recevra les consœurs et confrères sur rdv un vendredi par mois.

4. LE DÉVELOPPEMENT DES CABINETS

4.1. L'Ordre négociera auprès de BNPP des prêts (personnels ou professionnels) à **taux préférentiel pour les avocates et avocats**.

4.2. L'Ordre organisera un appel d'offres pour offrir aux consœurs et confrères la **plus performante plateforme de données juridiques** (ex. : Doctrine, Lexbase, etc.).

4.3. À compter du 1^{er} mars 2024, un rendez-vous, **trimestriel gratuit**, sera organisé à la Maison des avocats (Porte de Clichy) au cours duquel les confrères pourront échanger pour développer des synergies, s'associer, recruter un collaborateur, créer une legaltech, etc.

5. LA DÉFENSE DES AVOCATS

5.1. Le Bâtonnier continuera son travail acharné de défense du secret professionnel.

Nous vous invitons à lire nos articles sur le sujet :

- Perquisition en cabinet ou au domicile de l'avocat : guide de survie <https://www.village-justice.com/articles/perquisitions-cabinet-avocats-guide-survie-usage-des-consocieurs-confreres,45830.html>

- Une perquisition en cabinets d'avocats en 2023 Gazette du Palais du 25 avril 2023 <https://www.gazette-du-palais.fr/article/GPL448r4/>

5.2. L'ordre doit, par du lobbying, obtenir une réforme du décret Magendie. Ce décret a créé une **souffrance au travail inutile pour les avocats et n'a pas amélioré la procédure d'appel**.

6. LES AVOCATS SENIORS EN FIN DE CARRIÈRE ET AVOCATS HONORAIRES

6.1. Pour faciliter la cession de clientèle avant le départ à la retraite d'un avocat, l'Ordre organisera, chaque semestre, une bourse d'échange et de vente de cabinets.

6.2. Un binôme d'avocats honoraires sera élu au Conseil de l'Ordre sans voix délibérative (délai : novembre 2024).

Voilà quelques-unes de nos 40 propositions consultables sur notre site de campagne <https://www.chhum-maran-batonnat2024.paris/>

Nous ferons ces réformes avec vous !

N'oubliez pas que l'Ordre est à vous !

Les 27 et 29 juin 2023, votez et faites voter pour **Frédéric CHHUM et Christine MARAN !**

Qualifiez-nous pour le 2^{ème} tour !

Cela serait une révolution de Palais !

Vos biens dévoués,

Frédéric CHHUM / Christine MARAN



Carbon de SEZE et Benjamine FIEDLER

Carbon de SEZE

12, rue Saint Joseph 75002 PARIS

Prestation de serment le 13 mai 1998

Secrétaire de la Conférence en 2000

Membre du Conseil de 2011 à 2013 (commission difficultés d'exercice en collaboration, commission du secret)

Délégué du bâtonnier aux perquisitions

Benjamine FIEDLER

2, rue de la Chaussée d'Antin 75008 PARIS

Prestation de serment le 8 février 1989

Co fondatrice du cabinet Bird&Bird

Responsable du département Droit Social

Conseiller prud'hommes à la section Encadrement du conseil de prud'hommes de Paris de 2018 à 2022



Chères Consœurs, chers Confrères,

candidats à l'élection des prochains bâtonnier & vice-bâtonnier, nous nous présentons devant vous avec la volonté de mettre notre expérience et notre engagement au service du barreau de Paris et de la profession.

Notre binôme est à l'image de notre barreau. Il reflète la diversité des statuts, des pratiques et des parcours professionnels - et aussi le partage des valeurs essentielles de notre profession, et la même exigence de justice. Une justice qui soit au quotidien à la hauteur de l'idéal qu'elle incarne.

Notre démarche est de permettre à tous les avocats de s'épanouir dans un environnement dynamique, sain et respectueux des équilibres de vie.

L'accomplissement par l'Ordre de ses missions traditionnelles dans un souci renforcé de lisibilité, d'équité et de proximité, doit s'enrichir d'une vision stratégique.

Nous pourrions ainsi anticiper les évolutions majeures de notre profession - notamment les innovations technologiques, telle que l'intelligence artificielle ou la généralisation du télétravail - et proposer des solutions ambitieuses et pragmatiques.

Ce sera également l'occasion de réfléchir ensemble à qui sera l'avocat dans 10 ans : quels nouveaux marchés, quelles nouvelles activités, quels nouveaux défis ?

Ce sera encore l'occasion de mieux protéger nos retraites et notre régime de prévoyance qui doivent évoluer avec notre démographie.

Nous devons éviter de subir les réformes qui affectent notre rôle, notre place ou nos droits en réagissant souvent trop tard et en vain.

Nous devons y être associés dès qu'elles sont envisagées. Plus encore, nous devons les inspirer.

À ce titre, nous proposerons de sanctuariser notre secret professionnel trop souvent malmené, en demandant son inscription dans la Constitution.

C'est également dans cet esprit que nous doterons l'ordre d'outils d'influence et de prospective, propres à défendre les intérêts des avocats auprès des pouvoirs publics notamment sur les sujets de dérégulation et de périmètre du droit.

LIBÉRER LES ÉNERGIES !

Certaines de nos règles sont aujourd'hui un frein à des initiatives qui pourtant ne heurtent en rien nos valeurs essentielles.

Des enquêtes internes aux missions de certification, le champ des possibles ne cesse de s'élargir, avec des opportunités de revenus complémentaires et de missions passionnantes, tournées vers la création de valeur tant pour nos clients que pour nous.

Nous souhaitons que l'Ordre soit un partenaire de cet esprit de conquête et facilite le développement des nouveaux marchés du Droit.

Toujours dans une logique de décloisonnement, nous souhaitons que soit autorisée la rémunération de l'apport d'affaires entre professionnels du droit.

Nous voulons amplifier le mouvement en cours pour élargir notre périmètre d'exercice et moderniser notre pratique.

Nous devons assumer d'être des entrepreneurs qui appartiennent à une profession réglementée, laquelle garantit notre qualité.

Nos différentes missions peuvent parfaitement s'additionner sans se contredire.

Mieux, l'Ordre peut nous aider à sécuriser notre exercice, nous créerons à cet effet une agence d'affacturation des honoraires, qui permettra de mieux gérer la trésorerie de nos cabinets, dans le respect du secret professionnel.

ACCOMPAGNER LA COLLABORATION

Notre ambition est également de valoriser et de protéger le capital humain qui fait la richesse de notre barreau.

Les collaboratrices et les collaborateurs sont avant tout des Confrères.

Ils représentent plus du tiers de notre barreau, soit plus de treize mille avocats.

Nous souhaitons qu'ils soient mieux représentés, c'est pourquoi nous créerons deux postes dédiés au sein du Conseil de l'Ordre.

Nous serons particulièrement vigilants sur le respect des droits et de la dignité des avocats collaborateurs.

Les comportements abusifs n'ont pas leur place dans notre barreau et doivent faire l'objet de sanctions efficaces et dissuasives. Les dispositifs de prévention du harcèlement et de la discrimination doivent être mieux connus et maîtrisés par tous. Nous y veillerons.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Le prochain bâtonnat doit centrer ses efforts sur la promotion de l'égalité professionnelle.

Un trop grand nombre de Consœurs estiment à juste titre qu'elles n'ont pas suffisamment accès au rôle d'associées au sein de leur cabinet.

Nous créerons un dispositif d'accompagnement personnalisé au bénéfice des avocates ayant pour objectif de briser le plafond de verre, de les aider à surmonter les obstacles systémiques et personnels au développement de leur carrière.

La maternité ne peut plus être perçue comme un frein à l'évolution professionnelle. Elle doit être mieux accompagnée, de même que la prise effective du congé de parentalité doit être encouragée. À cet effet, nous créerons un service dédié à la parentalité au sein de l'Ordre.

L'égalité professionnelle concerne aussi notre formation continue. Nous souhaitons le renforcement des bilans de compétence gratuits, et proposer des sessions individuelles financées par le barreau et destinées à faciliter la transition et la mobilité professionnelle. Nous voulons encore faciliter l'accompagnement des projets de transmission de cabinets ou de clientèle, notamment aux collaborateurs des cabinets concernés.

Enfin, nous nous engageons à mener à son terme le plan numérique déjà engagé par l'Ordre, en mettant à la disposition de tous ceux qui le souhaitent une formation et un pack numérique, comprenant des offres préférentielles pour notre barreau.

DÉVELOPPER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Les attentes et les aspirations des confrères évoluent. La qualité de vie et le bien-être au travail, les perspectives d'évolution et de mobilité professionnelle au sein de nos cabinets ou de la profession sont au cœur des préoccupations des avocats. Ces attentes s'intègrent dans le débat plus général du rapport au travail et des difficultés accrues de recrutement, de motivation et de fidélisation des talents.

Nos cabinets doivent ainsi s'adapter en s'engageant plus encore sur le terrain de la responsabilité sociale et environnementale.

Nous proposons la création d'un comité RSE ouvert, intégrant des avocats collaborateurs et associés issus de tous types de structures d'exercice.

Dans la continuité des travaux du CNB, une charte RSE, garantissant le respect de nos règles déontologiques, sera disponible sur le site de l'Ordre. Elle sera accompagnée d'une grille d'auto-évaluation.

Nous portons une vision claire, humaniste et conquérante de la profession, en phase avec les enjeux de notre temps.

Un esprit fédérateur aussi, avec la volonté de réparer la relation avec les magistrats pour une justice plus sereine.

L'Ordre présente une utilité à sans cesse perfectionner : nous aider dans notre exercice quotidien. Nous voulons que cet Ordre soit un outil de travail qui redonne de l'élan à notre profession, qui est la plus jeune, la plus diversifiée, et dispose du périmètre du droit le plus large, qu'il faut protéger et accroître ! Nous y sommes déterminés par des offres nouvelles de formation continue sur la gestion des cabinets, l'intelligence artificielle, ou les nouvelles activités.

Notre ambition est collective, nous voulons servir notre barreau avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.

Nous comptons sur vous, les 27 et 29 juin, pour aller de l'avant sans laisser personne en chemin. Tout droit avec vous et pour vous !

Avec toute notre considération confraternelle,

Carbon de SEZE & Benjamine FIEDLER



Pierre HOFFMAN et Vanessa BOUSARDO

Pierre HOFFMAN

Âge : 46 ans

Année de prestation de serment : 2003

E-mail : phoffman@cabinet-hoffman.com

Cabinet : Cabinet Hoffman

Avocat depuis 2003, marié et père de deux enfants, Pierre HOFFMAN, ancien collaborateur de Jean-Louis PELLETIER, exerce dans un cabinet spécialisé en propriété intellectuelle. Son engagement commence lorsqu'il rejoint SOS collaborateur créé par l'UJA de Paris.

Membre du Conseil de l'Ordre de 2016 à 2018, il devient Secrétaire aux Affaires Publiques en charge du lobbying pour le barreau de Paris, puis en charge des différends entre les collaborateurs et leurs cabinets.

Il est co-Président de la Commission ouverte de Droit de la Propriété Intellectuelle (COMPI) du barreau de Paris.

Site de campagne : <https://hoffman-bousardo.paris/>

Vanessa BOUSARDO

Âge : 43 ans

Année de prestation de serment : 2006

E-mail : ybavocat@vanessabousardo.com

Cabinet : Vanessa Bousardo Avocats

Avocate depuis 2006, mère de deux enfants, Vanessa BOUSARDO a été diplômée, en 2004, du master 2 de droit privé général de l'Université de Paris II, des Professeurs Christian LARROUMET et Nicolas MOLFESSIS. De formation civiliste, elle exerce depuis près de 18 ans en droit pénal. Elle est devenue Secrétaire de la Conférence en 2010.

Collaboratrice, puis conseil, auprès du bâtonnier Pierre-Olivier SUR au sein du cabinet FTMS pendant dix ans, elle crée son propre cabinet exclusivement dédié au droit pénal et au droit pénal des affaires en 2016.

Membre du Conseil de l'Ordre de 2019 à 2021, elle a notamment dirigé la COMHADIS, la commission de lutte contre le harcèlement et la discrimination. En 2020, elle est chargée de l'instruction disciplinaire, avant de se voir confier la fonction de Secrétaire du Conseil par le bâtonnier Olivier COUSI.

Site de campagne : <https://hoffman-bousardo.paris/>

Chères Consœurs,

Chers Confrères,

C'est avec enthousiasme et humilité que nous nous présentons à vos suffrages pour l'élection au bâtonnat.

Notre barreau est riche de toutes ses composantes, de ses modes d'exercice, de ses avocates et de ses avocats qui sont volontaires, engagés et compétents. Nous sommes plus que jamais fiers d'appartenir au barreau de Paris.

Pour autant, le très faible nombre de votants aux dernières élections ordinaires démontre que nos institutions ne sont pas toujours perçues comme efficaces.

Nous entendons toutes et tous, parfois, les inquiétudes qui existent quant à l'avenir de notre profession :

- **la période actuelle, marquée par les conséquences d'une crise sanitaire et économique**, a bousculé nos vies et nos modes d'exercice ;
- **la révolution numérique** et son cortège d'opportunités, mais aussi d'incertitudes, remet en cause la place de l'avocat face à l'intelligence artificielle ;
- **les révélations successives en matière de harcèlement et de discrimination** démontrent que notre profession doit encore progresser vers l'égalité et mieux protéger les victimes ;
- **le jeune barreau est traversé par de nombreux doutes** quant à son avenir et à son juste épanouissement au sein de notre profession.

Toutes ces craintes démontrent plus que jamais que c'est l'humain qui doit être au centre de nos préoccupations et de nos décisions collectives.

Nous sommes ainsi convaincus, pour notre part, que les réponses à ces défis nécessitent un renouveau d'idées et de personnes.

Grandes structures ou cabinets individuels, structures locales ou internationales, associées ou associés, collaboratrices ou collaborateurs, jeunes ou confirmés, femmes, hommes, notre diversité nous rassemble. Collectivement, nous pouvons trouver les réponses à ces questions au sein de notre Ordre.

En tant que candidats aux fonctions de bâtonnier et vice-bâtonnière, nous souhaitons porter un souffle nouveau dans notre institution par la mise en œuvre de 4 grandes actions destinées à transformer durablement notre Ordre.

LA PREMIÈRE URGENCE CONSISTE À ASSURER L'OUVERTURE DE NOTRE ORDRE ET LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONFIANCE

Pour ouvrir notre Ordre, nous souhaitons permettre que des avocates et avocats non élus puissent **siéger à titre suppléatif dans les commissions ordinales** et, à terme, dans les formations de jugement disciplinaire. Tirés au sort, ils pourront, s'ils le souhaitent, siéger, délibérer et participer au fonctionnement vivant et démocratique de notre Ordre, afin que chacun puisse se réapproprier notre maison commune. Nous voulons également permettre aux jeunes avocates et avocats d'être élus membres du Conseil de l'Ordre, sans condition d'ancienneté. Notre institution se doit d'être représentative de tout le barreau. Par ailleurs, nous voulons ouvrir les portes du Conseil de l'Ordre afin que certaines séances puissent être publiques.

Avoir confiance en son Ordre impose que celui-ci sache être protecteur lorsqu'un appel à l'aide lui est transmis. Nous proposons par conséquent **d'externaliser le recueil des signalements de harcèlement et de discriminations** auprès d'un organisme tiers de confiance, lequel aura vocation à recevoir et à transmettre à l'Ordre les faits dénoncés. Ce mécanisme, qui vise à libérer enfin la parole des victimes, viendra compléter les dispositifs déjà existants afin que plus une seule avocate, plus un seul avocat, n'hésite à signaler de tels faits. Nous souhaitons, de plus, mettre en œuvre **le programme « Cabinet refuge »**, qui a vocation à permettre l'accueil et l'exercice temporaire dans des cabinets partenaires pour les situations les plus graves. Les victimes de tels faits pourront ainsi préserver leur exercice et bénéficier de revenus pour éviter que leur démission, toujours contrainte, ne les place en situation de précarité et de vulnérabilité.

Ces deux dispositifs s'inscrivent dans l'absolue nécessité de protéger les victimes et de se prémunir contre le sentiment – réel ou supposé – d'entre soi et d'absence d'efficacité dans le traitement de ces signalements.

NOTRE DEUXIÈME ACTION AURA POUR OBJECTIF L'ACCOMPAGNEMENT

Nous voulons accompagner les avocates et les avocats dans la parentalité. Nous assurerons d'abord la création d'un pôle dédié et créerons un service **« Zen parentalité »**, constitué d'un pool de consœurs et confrères missionnés par l'Ordre et chargés d'assurer les renvois et autres actes de procédure pour les avocates et avocats en congé parentalité. Nous ouvrirons également une garderie d'urgence dans les locaux de la maison des avocats.

L'accompagnement, c'est aussi la solidarité : nous déploierons un dispositif similaire **« Zen maladie »** pour les consœurs et confrères confrontés à la maladie afin d'atténuer les conséquences professionnelles de ces périodes si douloureuses.

Nous souhaitons de plus accompagner les avocates ou avocats au barreau de Paris qui ont fait le choix **d'exercer à l'étranger**. Nous proposerons les adaptations indispensables pour ce mode d'exercice, notamment pour leur domiciliation, l'assiette de leurs cotisations ordinales et, plus généralement, pour garantir la prise en considération de toutes leurs particularités.

Enfin, nous voulons accompagner celles et ceux qui souhaitent entreprendre et innover en créant un Référent unique qui aura pour mission d'orienter les consœurs et les confrères dans l'ensemble des problématiques liées à l'installation.

NOTRE TROISIÈME OBJECTIF SERA CELUI DU RAPPROCHEMENT

Nous souhaitons assurer ce rapprochement par la tenue d'événements récurrents, les **« Rencontres du barreau »**. Réelles Business datings, elles seront destinées à identifier et reconnaître les synergies économiques afin que les consœurs et confrères aient de nouvelles opportunités de rencontres, d'échanges et de développement. Ces événements seront aussi tenus dans un cadre interprofessionnel, réunissant des responsables juridiques au sein des entreprises et d'autres professionnels du droit.

Nous proposons, aussi, de rapprocher les différentes générations qui composent notre barreau par la mise en place d'un **mentorat d'exercice**.

Nous voulons, enfin, permettre aux **avocates et avocats honoraires** de voir incarnée leur implication au sein de nos institutions par l'élection de deux de leurs représentants au Conseil de l'Ordre avec voix consultative. Leur expérience est une richesse dont notre barreau ne peut se priver.

NOTRE QUATRIÈME ACTION PRIORITAIRE SERA CELLE DE LA MODERNISATION

Notre déontologie doit évoluer, dans le respect et la préservation de nos valeurs essentielles. Elle doit constituer un atout sans jamais être perçue comme un obstacle. Nous souhaitons, pour ce faire, **libérer et encadrer l'apport d'affaires** afin de permettre à chacun de valoriser son intervention en qualité de professionnel.

Moderniser c'est aussi s'assurer que toutes et tous, grâce à l'intervention de notre Ordre, bénéficient facilement et à moindre coût des outils technologiques les plus performants, tels que **l'intelligence artificielle**. Chaque membre de notre barreau doit savoir que les outils les plus contemporains et les plus efficaces lui seront accessibles afin d'améliorer la qualité de son exercice.

Moderniser c'est, enfin, prendre conscience de **l'urgence écologique** et s'y adapter. Notre Ordre doit accélérer la dématérialisation de ses services et tendre vers une culture **« zéro papier »**. Il nous faut aussi instaurer la nécessaire compensation carbone pour tous les élus de l'Ordre et la suppression des déplacements en avion lorsqu'un trajet en train est possible en moins de quatre heures.

Comme nous avons pu le faire durant cette campagne, nous aurons toujours à cœur d'être à l'écoute de ces évolutions, afin de les accompagner en étant au plus près de vous, en faisant appel à votre vécu, à votre exercice et à vos besoins.

Notre ambition - **ouverture, accompagnement, rapprochement et modernisation** - permettra, nous en sommes convaincus, de répondre aux défis auxquels notre profession est confrontée. C'est un souffle nouveau pour vous, avocates et avocats d'aujourd'hui, qui composez le barreau de demain.

Soyez assurés, chères Consœurs, chers Confrères, de nos sentiments les plus dévoués.



Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON

Diplômé de Sciences Po (2001), d'un DEA en Droit Privé (2001) et d'un DESS de Contentieux Public (2003), il a exercé auprès des Cabinets FRESHFIELDS BRUCKHAUS DERINGER, THIEFFRY & Associés et CHATEL, avant de fonder son propre cabinet en 2010.

Il a été élu Secrétaire de la conférence en 2007, puis a animé la commission pénale de l'UJA de Paris aux côtés de Julie Bariani, de 2011 à 2013. Il a ensuite été élu Vice-Président de la Fédération Nationale des UJA (2013-2014), membre du CNB (2015-2017), membre du Conseil de l'Ordre de Paris (2018-2020).

Par ailleurs, il dispense régulièrement des cours à l'EFB ainsi qu'à l'HEDAC, en matière de procédure civile et pénale. Il est également membre de l'Association Droit & Procédure et de la Société de Législation Comparée.

Enfin, il contribue de façon bimensuelle à la rubrique «Technique» de la Gazette du Palais, en publiant des articles sur les sujets d'actualité concernant la profession d'avocat.

Prestation de serment : 5 janvier 2005

florentldg@ldgavocats.fr

Aliénor KAMARA-CAVARROC

Diplômée des universités de Paris II (DEA de Common Law), Paris I (DESS de droit bancaire et financier) et Queen Mary, University of London (LLM Alternative Dispute Resolution). Elle est avocate au barreau de Paris depuis 2004. Elle a intégré l'équipe enseignante de l'EFB en 2014 et y a notamment enseigné la procédure devant le tribunal judiciaire et la procédure arbitrale. Pour faciliter le travail des élèves, elle a mis en place le premier vade-mecum relatif à la procédure devant le tribunal judiciaire, incluant des modèles.

De 2018 à juin 2022, elle a été directrice de la pédagogie de l'EFB.

Enfin, elle dirige la publication annuelle de l'ouvrage de référence « Guide pratique de procédure à l'usage de l'avocat », qui englobe la quasi-totalité des matières du droit judiciaire appliqué, traitées par une vingtaine d'avocats et de magistrats qui y livrent leur expérience et leurs conseils.

Prestation de serment : 15 janvier 2004

alienor.kamara-cavarroc@akc-avocats.fr

Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON et Aliénor KAMARA-CAVARROC

Chères consœurs, chers confrères,

Le constat est connu. - Un Ordre professionnel éloigné des préoccupations des avocats, distance rappelée tous les ans par les chiffres de l'abstention aux élections (plus de 75 % en 2022).

Les avocats parisiens n'appartiennent pas à un corps soudé, alors que l'échange, entre eux et avec l'Ordre, doit être la règle dans une confrérie.

À tort ou à raison, si les confrères perçoivent l'Ordre comme lointain, c'est qu'ils considèrent qu'il ne répond insuffisamment ou mal à leurs préoccupations.

Les objectifs d'une campagne au bâtonnat en découlent naturellement. - L'ordre doit fédérer, assurer un lien entre les avocats du barreau, et permettre de recréer une vie sociale, professionnelle, culturelle, faite d'entraide et d'échanges.

Mais l'Ordre doit aussi, et c'est toute la spécificité de l'engagement que nous prenons, être utiles aux confrères, à la profession bien entendu, mais aussi, au quotidien, vous être utiles.

Notre motivation. - Être utiles suppose de concevoir des propositions concrètes de nature à faire évoluer notre barreau, propositions qui, pour l'essentiel, ambitionnent le TACT :

- **Transformer** l'Ordre et les fonctions de bâtonnier et de vice-bâtonnier
- **Agir** pour que l'avocat soit respecté et retrouve sa place
- **Conquérir** de nouveaux marchés juridiques
- **Transmettre** nos savoirs et nos cabinets.

Notre programme. - Le mandat est court et notre motivation à démontrer une capacité de réforme passe par la précision des mesures et des actions à conduire, proposées sur notre site, qui se rattachent à sept préoccupations :

UN ORDRE CLAIR ET EFFICACE, QUI REND DES COMPTES :

Notre organisation doit nous permettre de sortir de l'entre-soi. Les changements de pratiques envisageables sont multiples, qu'il s'agisse du rôle des MCO, de l'ouverture des fonctions de délégué du bâtonnier ou de l'échevinage des commissions de l'Ordre, pour n'évoquer que des aspects institutionnels, dans un esprit de plus grande sollicitation des avocats honoraires, notamment pour favoriser les liens intergénérationnels. Plus ouvert, l'Ordre sera naturellement plus transparent, s'agissant notamment des mesures proposées concernant nos finances.

Parallèlement, l'Ordre peut être rendu plus efficace et plus accessible, notamment par la mise en place d'une hotline déontologique ou par la publication de la doctrine des services de l'Ordre.

UNE COLLABORATION LIBÉRALE PLUS JUSTE :

Les Etats Généraux de la collaboration de l'automne 2022 ont mis en lumière la crise de sens et de valeur que traverse la collaboration libérale. Les collaborateurs et les collaboratrices la jugent trop souvent déceptive voire hypocrite, reléguée à un statut hybride entre salariat déguisé et entrepreneuriat impossible.

À l'évidence, la collaboration doit être repensée : transformer les règles, en prenant en compte la dimension de la protection des personnes.

UNE ÉGALITÉ RÉELLE ET DE LA SOLIDARITÉ DANS LA PROFESSION :

Alors que le combat pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes devrait être gagné d'avance, il a été encore récemment démontré que les femmes perçoivent en moyenne 50 % de rémunération de moins que les hommes (Rapport d'Anne-Laure Casado au Conseil de l'Ordre de Paris, sur l'état des lieux de l'égalité professionnelle au sein du barreau de Paris, Février 2019).

L'égalité, comme la solidarité, est l'affaire de tous, des femmes et des hommes. Pour reprendre les mots de Mme Isabelle Rome, Ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, « *ce qui ne se compte pas, ne compte pas* ». En disposant d'indices chiffrés que nous pourrions apporter des solutions concrètes pour plus d'égalité réelle.

La question de la rémunération ne doit pas occulter les mesures que nous proposons pour lutter contre les discriminations et les agissements sexistes.

Parmi toutes nos mesures consultables sur notre site, nous souhaitons créer une prévoyance incapacité/dépendance pour mieux accompagner nos confrères malades et/ou âgés.

UN EXERCICE QUOTIDIEN PLUS SEREIN :

La réactivité quotidienne qui nous est demandée, la gestion toujours plus complexe de nos cabinets, l'inflation normative, la difficulté des relations avec les juridictions, les injonctions contradictoires et anxiogènes doivent conduire l'Ordre à faciliter notre exercice professionnel.

Plusieurs propositions concernent notre organisation, et intègrent la dimension juridique ; d'autres relèvent d'initiatives à mettre en place avec les juridictions.

UN DÉVELOPPEMENT CROISSANT DES CABINETS PARISIENS :

L'Ordre doit faciliter l'activité économique des cabinets et leur permettre de créer ensemble des synergies. Il doit permettre de mieux recruter, de mieux s'associer, de mieux se développer en province ou à l'étranger et de permettre une meilleure transmission des cabinets, le jour venu.

Aussi, aux propositions concernant le développement économique des cabinets, s'ajoute la création à l'Ordre d'un « bureau carrières » pour informer sur les règles, favoriser les créations de bureaux secondaires et faciliter les transitions et les passerelles.

UNE PROFESSION RESPECTÉE ET INFLUENTE :

Au prétexte de la lutte contre la fraude fiscale, le terrorisme ou la guerre en Ukraine, les mesures attentatoires aux libertés se multiplient. Chaque loi, chaque décret, chaque circulaire est une nouvelle occasion de réduire un peu plus le champ des libertés publiques et d'accroître davantage le contrôle de l'Etat.

Pourtant, rien n'est plus faux que de dire que celui qui n'a rien à se reprocher n'a rien à craindre.

Nous subissons jour après jour, année après année, la remise en cause de notre place et de nos droits.

Nous sommes condamnés à conclure toujours plus vite au civil et à ne surtout pas déranger au pénal. L'accès à un greffe ou à un magistrat est une faveur qu'il faut savoir quémander. Les relations avec les magistrats sont de plus en plus difficiles et la place de l'avocat est niée ou rabaissée à celle d'un collaborateur inutile du service public.

Cela doit être nommé et dénoncé, afin de cesser.

UN RAYONNEMENT ACCRU DU BARREAU DE PARIS EN MATIÈRE INTERNATIONALE :

La vocation internationale de l'Ordre est essentielle pour faire de Paris la plus grande Place de droit au monde. Dans le combat pour les droits humains et pour la liberté de nos confrères d'exercer dans leur pays, la voix de Paris compte.

La présence de l'Ordre de Paris et d'avocats français à l'étranger permet de promouvoir le droit français et d'accroître l'activité économique et juridique de la France et donc de nos cabinets.

La présence d'avocats français dans les instances internationales est essentielle afin de porter les valeurs et la pratique du droit français continental à l'étranger.

Les avocats établis à l'étranger doivent pouvoir aussi compter sur un exercice plus serein et des initiatives peuvent être prises en direction des avocats qui ont le projet de s'expatrier.

Nous espérons que les contenus de notre site (www.vousetreutiles2024.fr) susciteront votre intérêt et répondront à vos interrogations. Vous constaterez que la motivation à vous être utiles est ambitieuse et que les objectifs à réaliser sont clairs : nous espérons qu'ils vous convaincront que pour vous, par vous et avec vous, nous y parviendrons !



4 BOULEVARD DU PALAIS CS80420 75053 PARIS CEDEX 01 — T: +(0) 1 44 32 48 48 — F: +(0) 1 44 32 48 00

WWW.AVOCATPARIS.ORG